

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Filhol, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Délibération n° 08-06 du 26 septembre 2025

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL ACTUALISÉ 2022-2027 – PARCOURS CULTURE ET ART AU COLLÈGE (CAC) AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION TYPE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du Projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2025-VII-21 du 3 juillet 2025 relative à l'approbation du Projet éducatif départemental 2022-2027 actualisé à mi-mandat,

Vu le règlement des parcours en collège 2025-2026 (CAC et AGORA) approuvé par sa délibération n°08-02 du 30 janvier 2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement au titre du dispositif « Culture et Art au Collège » pour l'année scolaire 2025-2026 aux organismes et associations mentionnés en annexe, pour un montant total de 1 012 582 euros ;

- APPROUVE, au titre du dispositif « La culture et art au collège » pour l'année scolaire 2025-2026, la convention-type dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- 104 – Cent Quatre, Paris
- Académie des Arts du Cirque Fratellini
- Association pour le développement de la chanson, du rock et des musiques actuelles en Seine-Saint-Denis – Chroma



- Banlieues Bleues
- Belladone
- Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) pour l'Espace 1789
- Centre de Promotion du Livre de Jeunesse – Seine-Saint-Denis
- Cinéma L'Écran
- Cinémas 93
- Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis
- Commune du Blanc-Mesnil pour l'Espace Culturel Musique et Danse
- Commune de La Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont
- Commune de Montreuil pour le Centre Tignous d'art contemporain
- Commune d'Épinay-sur-Seine pour La Maison du Théâtre et de la Danse
- Commune d'Épinay-sur-Seine pour le Service Arts Visuels
- Commune de Saint Ouen-sur-Seine
- Compagnie DCA – Philippe Decouflé
- Côté Court
- Danse Dense
- Ensemble Vocal Sequenza 9.3
- Établissement Public Cité de la Musique – La Philharmonie de Paris
- Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
- F 93
- Festival de Musique de Saint-Denis
- La Colline
- La Fontaine aux Images
- La Nef
- LE 6B
- Le Centre International de Bagnole pour les Œuvres Chorégraphiques Seine-Saint-Denis, Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis
- Le Samovar
- Le Triton
- Lilas en Scène
- Maison des Jonglages
- Maison Populaire pour la Culture et les Loisirs
- Mémorial de la Shoah
- Orchestre symphonique Divertimento
- Périphérie – Centre Régional de Création Cinématographique
- Public Chéri (Théâtre l'Échangeur)
- Régie Autonome et Personnalisée – Bobigny Musiques 93
- Régie Autonome et Personnalisée – Théâtre des Bergeries
- Théâtre de la Commune – CDN d'Aubervilliers
- Théâtre Gérard Philipe – Centre Dramatique National de Saint-Denis

- Théâtre Louis Aragon
- Théâtre national de la Colline
- Théâtre Public de Montreuil
- Villes des Musiques du Monde

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Signé électroniquement par : Olivier Veber
Date de signature : 01/10/2025
Qualité : Signature délibérations

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, M. Bedreddine, M. Molossi, Mme Lecroq

pour le versement d'une subvention pour leurs lieux culturels

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.